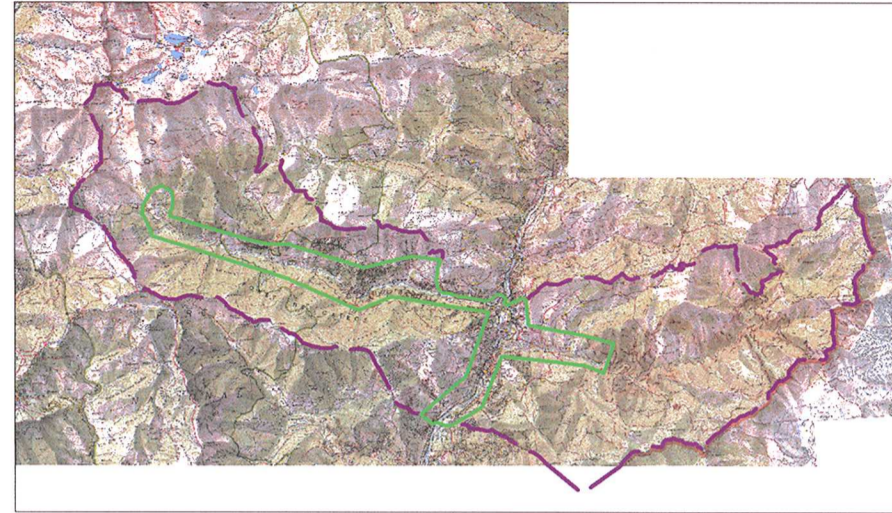




2.1a

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES COMMUNE DE SAORGE



Plan de zonage Mouvements de terrain

Fond topographique

Secteur ouest

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM-D 3141

Gérard GAVORY

Echelle : 1/10 000

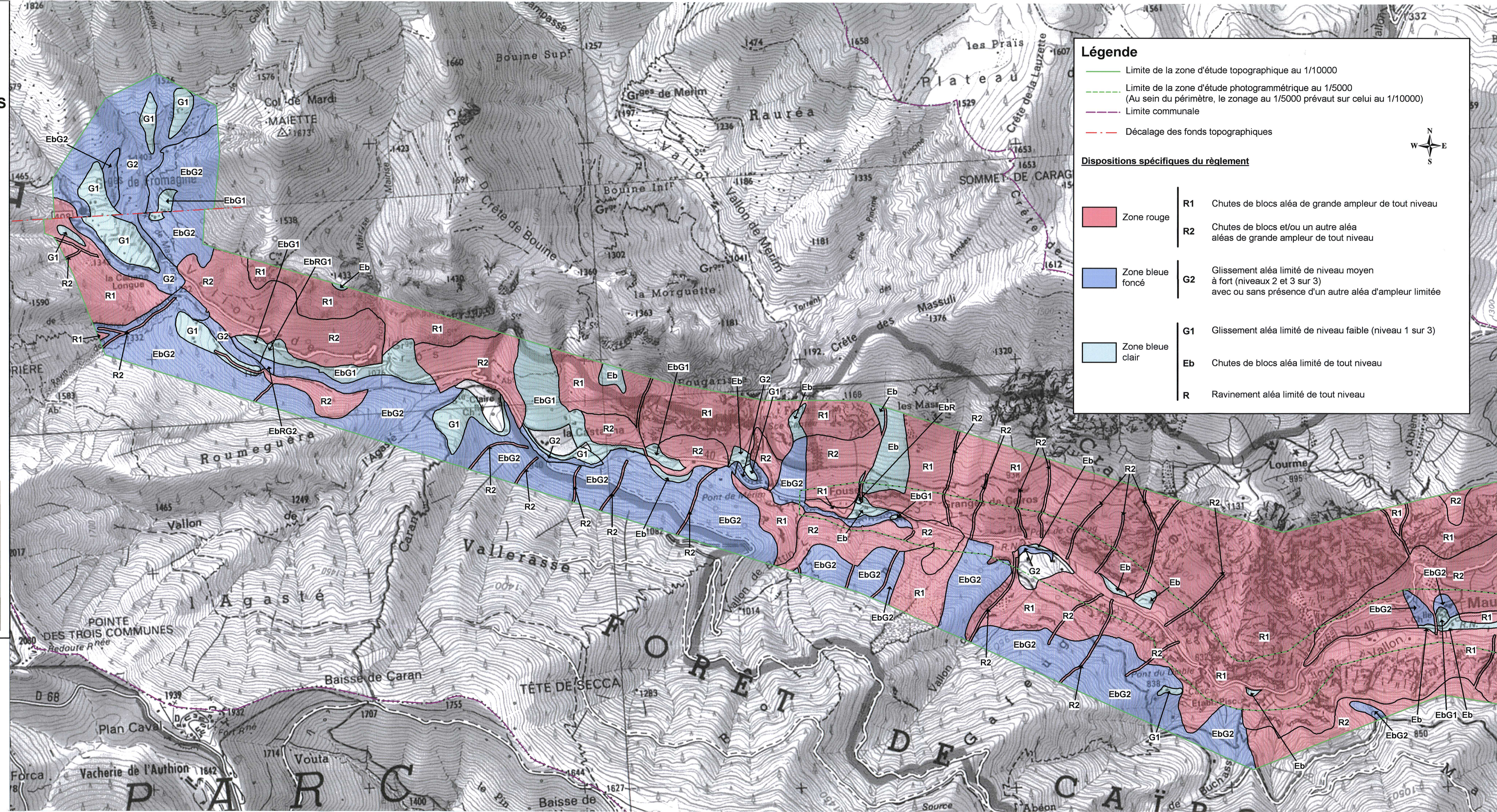
Janvier 2013

PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010	
ENQUÊTE DU : 3 Août 2012	AU : 3 Septembre 2012
APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013	
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	
SERVICE EAUX ET RISQUES	

Bureau d'études Alp'Géorisques

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
Projet PPR	1.3	Février 2012
PPR	1.4	Janvier 2013

Fond topographique scan 25 © IGN



Légende

- Limite de la zone d'étude topographique au 1/10000
- - - Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000 (Au sein du périmètre, le zonage au 1/5000 prévaut sur celui au 1/10000)
- Limite communale
- - - Décalage des fonds topographiques

Dispositions spécifiques du règlement

	Zone rouge	R1 Chutes de blocs aléa de grande ampleur de tout niveau
		R2 Chutes de blocs et/ou un autre aléa aléas de grande ampleur de tout niveau
	Zone bleue foncée	G2 Glissement aléa limité de niveau moyen à fort (niveaux 2 et 3 sur 3) avec ou sans présence d'un autre aléa d'ampleur limitée
	Zone bleue claire	G1 Glissement aléa limité de niveau faible (niveau 1 sur 3)
		Eb Chutes de blocs aléa limité de tout niveau
		R Ravinement aléa limité de tout niveau

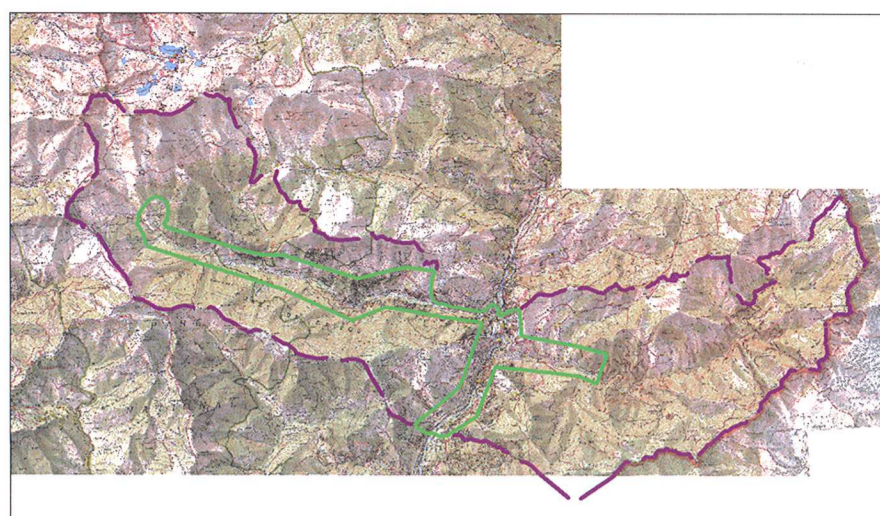


2.1b

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

COMMUNE DE SAORGE



Plan de zonage
Mouvements de terrain

Fond topographique

Secteurs est et sud

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Gérard GAVORY

Gérard GAVORY

Echelle : 1/10 000

Janvier 2013

PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010

ENQUÊTE DU : 3 Août 2012 AU : 3 Septembre 2012

APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

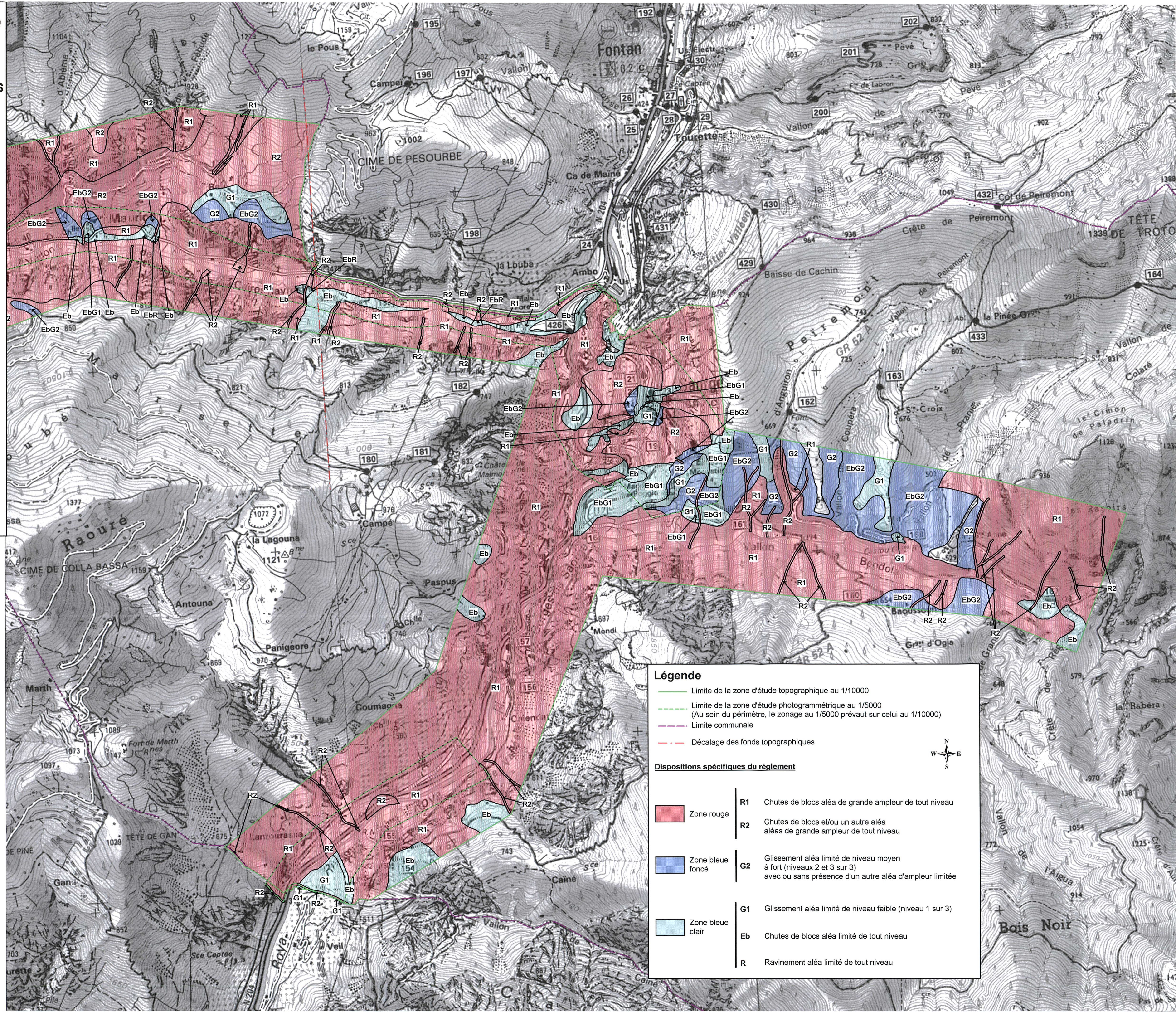
SERVICE EAUX ET RISQUES



Bureau d'études Alp'Géorisques

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
Projet PPR	1.3	Février 2012
PPR	1.4	Janvier 2013

Fond topographique scan 25 © IGN



Légende

- Limite de la zone d'étude topographique au 1/10000
- - - Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000 (Au sein du périmètre, le zonage au 1/5000 prévaut sur celui au 1/10000)
- Limite communale
- - - Décalage des fonds topographiques

Dispositions spécifiques du règlement

- | | | |
|--|--------------------------|--|
| | Zone rouge | R1 Chutes de blocs aléa de grande ampleur de tout niveau |
| | | R2 Chutes de blocs et/ou un autre aléa aléas de grande ampleur de tout niveau |
| | Zone bleue foncée | G2 Glissement aléa limité de niveau moyen à fort (niveaux 2 et 3 sur 3) avec ou sans présence d'un autre aléa d'ampleur limitée |
| | Zone bleue claire | G1 Glissement aléa limité de niveau faible (niveau 1 sur 3) |
| | | Eb Chutes de blocs aléa limité de tout niveau |
| | | R Ravinement aléa limité de tout niveau |



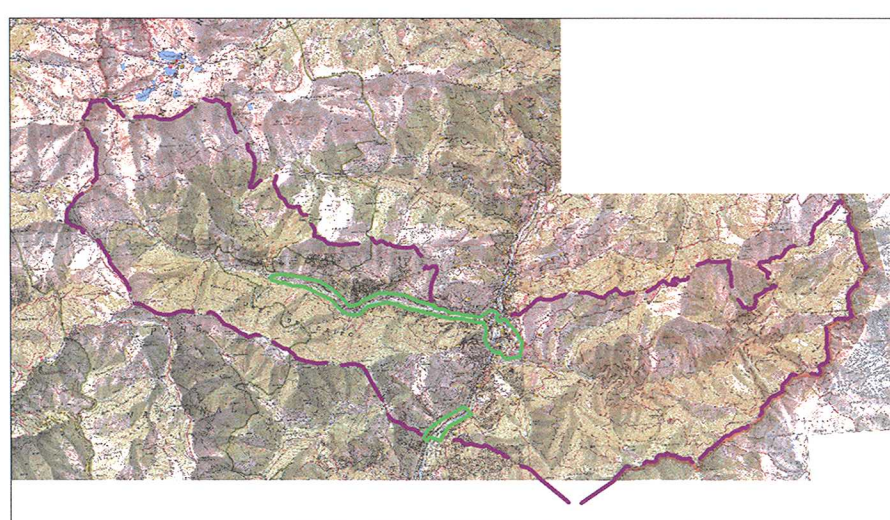


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

2.1d

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
Projet PPR	1.3	Février 2012
PPR	1.4	Janvier 2013

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES COMMUNE DE SAORGE



Plan de zonage Mouvements de terrain

Fond cadastral

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
DRM

Gérard GAVROY

Agrandissement du secteur urbanisé est et sud

Echelle : 1/5 000

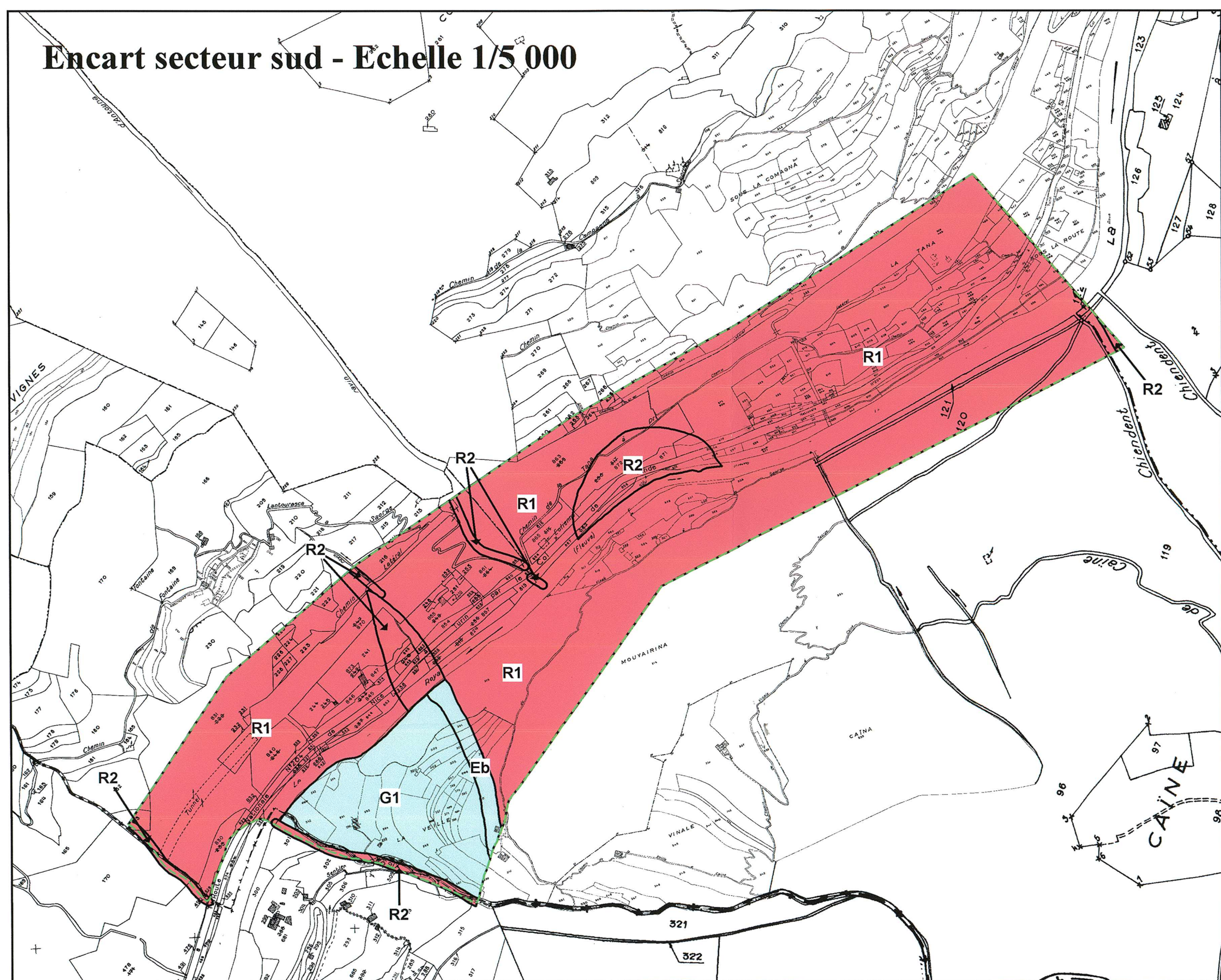
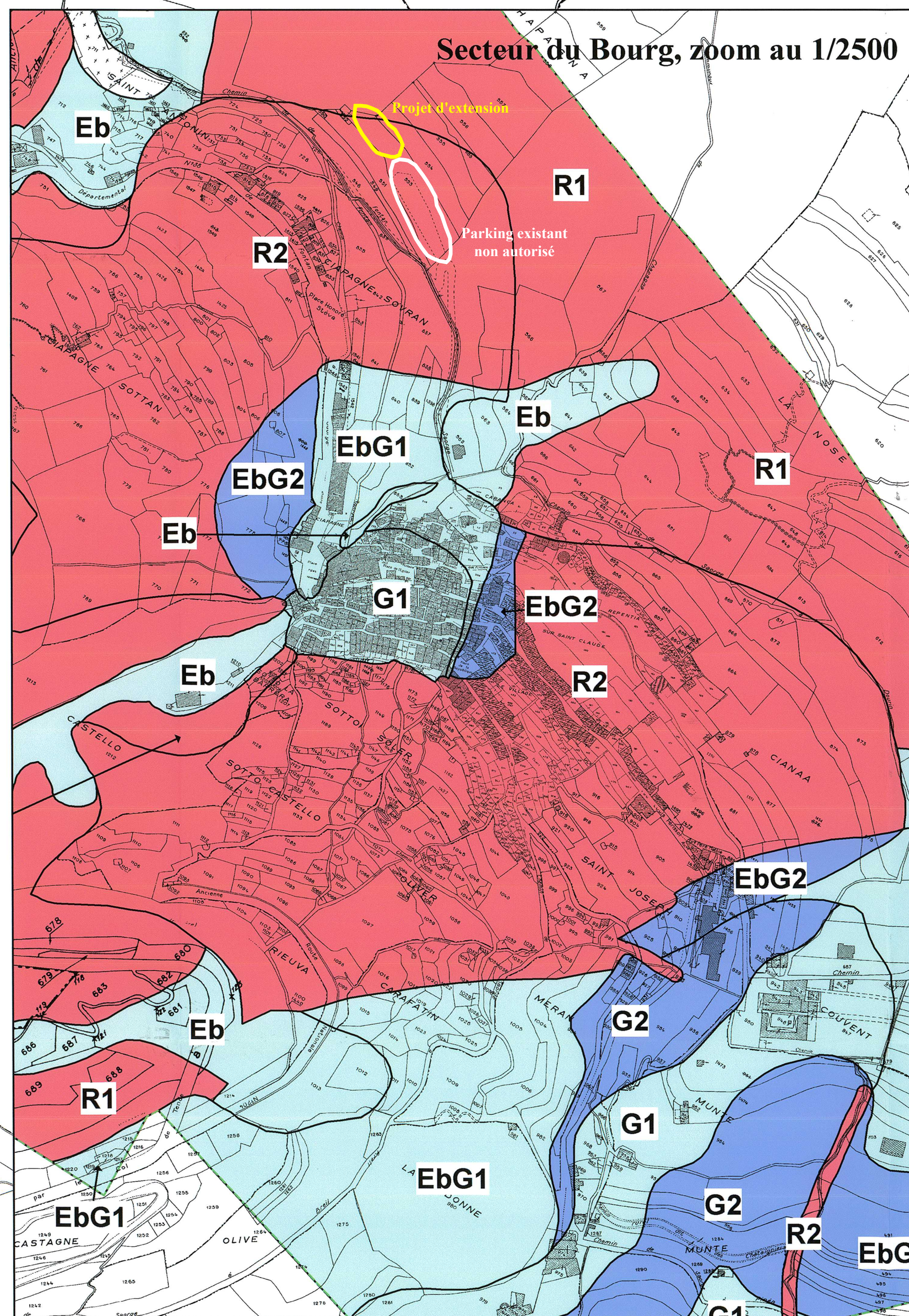
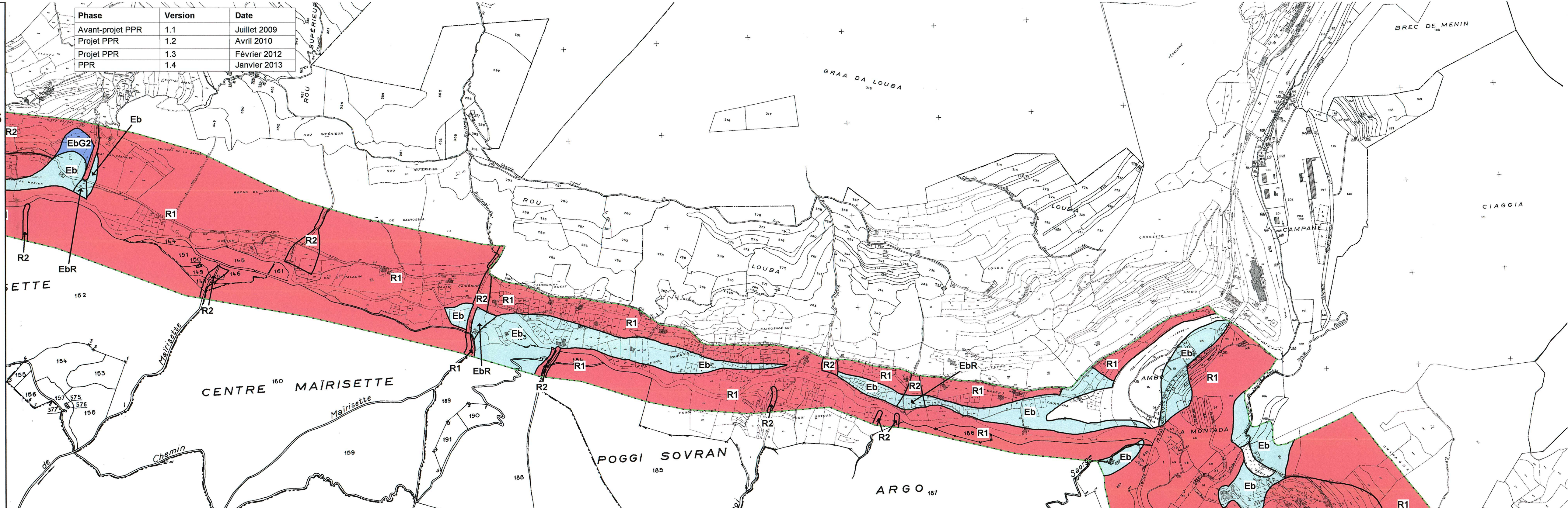
Janvier 2013

PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010

ENQUÊTE DU : 3 Août 2012 AU : 3 Septembre 2012

APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER
SERVICE EAUX ET RISQUES



Légende

--- Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000
(Au sein du périmètre, le zonage au 1/5000 prévaut sur celui au 1/10000)

Dispositions spécifiques du règlement

	Zone rouge	R1	Chutes de blocs aléa de grande ampleur de tout niveau
	Zone bleue foncée	R2	Chutes de blocs et/ou un autre aléa aléas de grande ampleur de tout niveau
	Zone bleue claire	G2	Glissement aléa limité de niveau moyen à fort (niveaux 2 et 3 sur 3) avec ou sans présence d'un autre aléa d'ampleur limitée
		G1	Glissement aléa limité de niveau faible (niveau 1 sur 3)
		Eb	Chutes de blocs aléa limité de tout niveau
		R	Ravinement aléa limité de tout niveau



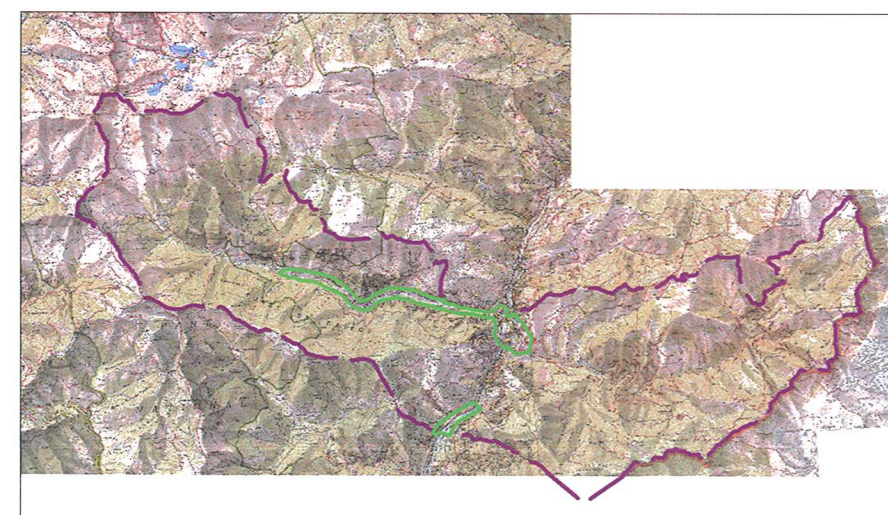
Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

2.1c

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS PRÉVISIBLES

COMMUNE DE SAORGE



Plan de zonage Mouvements de terrain

Fond cadastral

Agrandissement du secteur urbanisé ouest

Pour le Préfet,
Secrétaire Général
DRM-D 3141

Gerard GAVORY

Janvier 2013

Echelle : 1/5 000

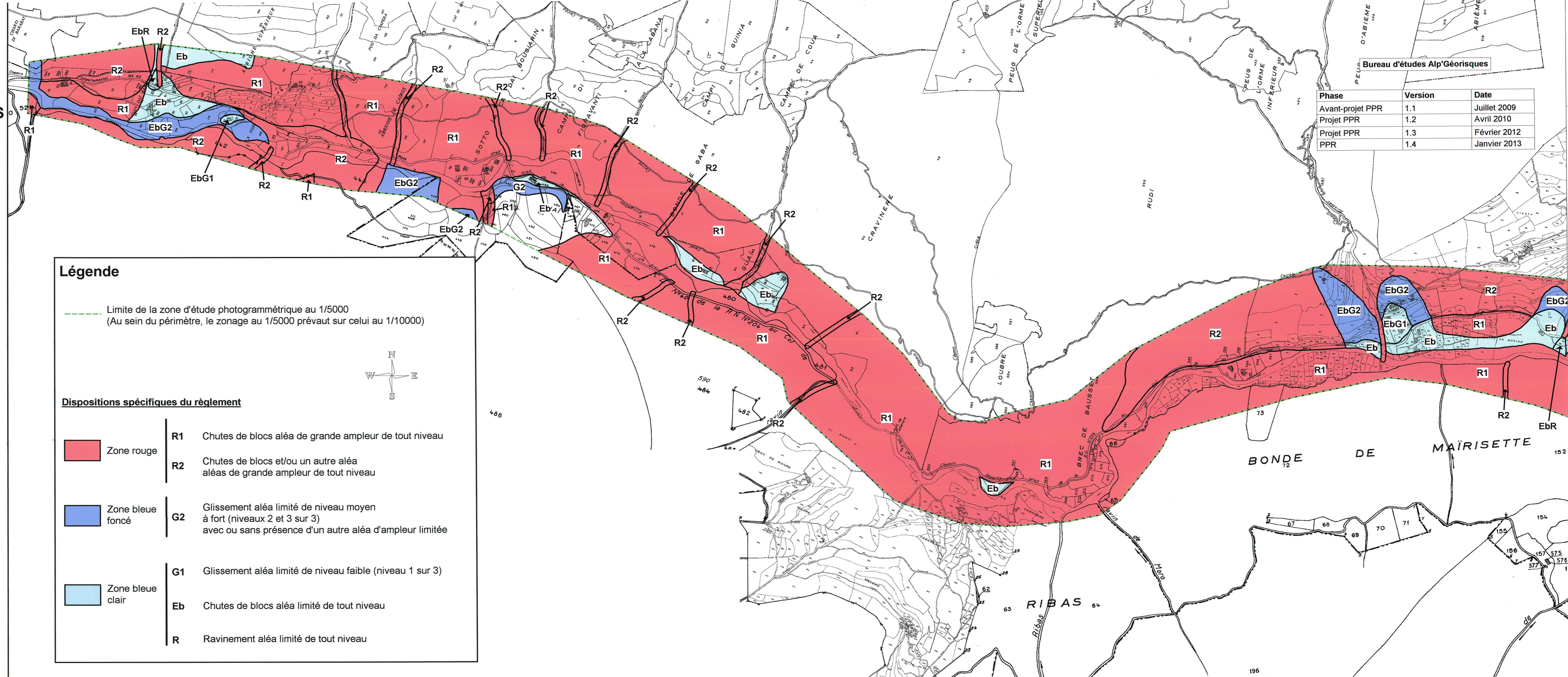
PRESCRIPTION DU PPRN : arrêté du 20 MARS 2008 modifié par l'arrêté du 14 JUIN 2010

ENQUÊTE DU : 3 Août 2012 AU : 3 Septembre 2012

APPROBATION DU PPRN : 25 FEV. 2013

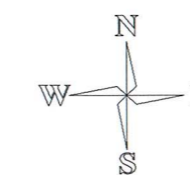
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

SERVICE EAUX ET RISQUES



Légende

--- Limite de la zone d'étude photogrammétrique au 1/5000
(Au sein du périmètre, le zonage au 1/50000 prévaut sur celui au 1/10000)



Dispositions spécifiques du règlement

- Zone rouge
 - R1 Chutes de blocs aléa de grande ampleur de tout niveau
 - R2 Chutes de blocs et/ou un autre aléa aléas de grande ampleur de tout niveau
- Zone bleue foncé
 - G2 Glissement aléa limité de niveau moyen à fort (niveaux 2 et 3 sur 3) avec ou sans présence d'un autre aléa d'ampleur limitée
- Zone bleue clair
 - G1 Glissement aléa limité de niveau faible (niveau 1 sur 3)
 - Eb Chutes de blocs aléa limité de tout niveau
 - R Ravinement aléa limité de tout niveau

Bureau d'études Alp'Géorisques

Phase	Version	Date
Avant-projet PPR	1.1	Juillet 2009
Projet PPR	1.2	Avril 2010
Projet PPR	1.3	Février 2012
PPR	1.4	Janvier 2013